



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Fiche de compte-rendu  
de la mission d'appui des DRFIP aux académies  
dans le cadre de la mise en oeuvre du contrôle interne comptable**

Références :

- Convention ministérielle signée le 22 juin 2012
- Sollicitation des services rectoraux de l'académie de CAEN en date du 19 septembre 2012 ( voir copie jointe)

**Rectorat  
Division des  
finances  
académiques  
(DIFA)**

Dossier suivi par  
Joël SCHOTT

Téléphone  
02 31 30 15 22  
Télécopie  
02 31 30 16 01  
Mél.  
difa@ac-caen.fr

168, rue Caponière  
B.P. 6184  
14061 CAEN  
CEDEX

www.ac-caen.fr

Au cours des mois d'octobre 2012 à janvier 2013, le service interdépartemental des bourses du second degré a animé un groupe de travail académique composé de gestionnaires et d'agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement dans le but de :

1. Partager les concepts et les procédures attachées au nouveau référentiel de contrôle interne comptable ( RCIC) du processus « Bourses de l'enseignement scolaire ».
2. Définir un mode opératoire académique commun prenant appui sur les actions de maîtrise des risques définis dans le RCIC ministériel
3. D'évaluer le degré de maîtrise local des risques pour un processus particulièrement sensible au regard de ses impacts budgétaires et sociaux.

C'est dans ce contexte et au cours de trois réunions d'échanges :

- 4 octobre 2012
- 26 novembre 2012
- 11 janvier 2013

que les représentants de la Mission de Maitrise des Risques de la DRFIP de CAEN ont apporté leur précieux concours à la diffusion des principes du contrôle interne comptable dans les différentes structures ( SIB et EPLE) concernées par le processus considéré.

L'apport de ce partenaire externe très aguerri à ces démarches et à leur justification fut particulièrement apprécié et chacune des interventions des collègues de la mission apporta un éclairage singulier et enrichissant aux propos des responsables académiques.

L'ensemble des échanges a conduit :

- ✓ à la diffusion, par lettre circulaire du 11 février 2013 et dans la perspective de la campagne de bourses 2013-2014, du référentiel « Bourses de l'enseignement scolaire » commenté à destination de l'ensemble des EPLE de l'académie
- ✓ à la formalisation d'une fiche de contrôle et de procédure dans le cadre de l'instruction d'un dossier de bourse de lycée
- ✓ à la diffusion d'une fiche permettant de définir les droits à bourses de lycée susceptibles d'être ouverts en fonction de situations d'espèce
- ✓ à la diffusion d'instructions relatives aux modalités d'archivage des documents composant un dossier de bourses de l'enseignement scolaire.